



COMMUNIQUÉ

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société Centrale Danone SA s'est tenue le 13 Juin 2018 à 11 heures au siège social, Marina, Bd Sidi Mohamed Ben Abdellah, Tour Crystal I - Casablanca et a approuvé, à l'unanimité, les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société Centrale Danone a également approuvé les résolutions 1, 2, 3, 4, 6 et 7 qui lui ont été proposées.

La résolution 5 a été modifiée comme suit : « Après échanges entre les actionnaires, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2017 qui enregistre un bénéfice net comptable de 148.152.872,68 Dirhams et d'affecter la totalité de ce bénéfice au compte de Report à Nouveau ».

Les états de synthèse sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2017, certifiés par les Commissaires aux comptes et publiés en date du 29 Mars 2018, n'ont subi aucune modification.